



**Licence professionnelle  
Métiers de la GRH : assistant**

# Sciences et Techniques de la Gestion Salariale

**PAR ALTERNANCE**

## Conditions d'admission

Les candidats à cette formation doivent justifier au minimum d'un diplôme de niveau Bac +2 (idéalement dans le domaine de la gestion) ou posséder le baccalauréat et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans.

Le recrutement s'effectue sur dossier ; toutefois, le jury se réserve le droit de convoquer le candidat.

## Renseignements

### RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurence THIBAUT

05 59 57 43 70

lpstgs@iutbayonne.univ-pau.fr

### SERVICE ALTERNANCE

Marina MERLE ou Cathy RIBEIRO

05 59 57 43 07

alternance@iutbayonne.univ-pau.fr

### SECRÉTARIAT

Patricia TOONEN ou Marie-Noëlle GARCIA

05 59 57 43 70

sec-gea@iutbayonne.univ-pau.fr

### SITE WEB

<http://www.iutbayonne.univ-pau.fr/licences-pro/gestion-salariale>

Conception : Direction de la Communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Septembre 2018



**COLLÈGE STEE**  
SCIENCES ET TECHNOLOGIES  
POUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

[www.iutbayonne.univ-pau.fr](http://www.iutbayonne.univ-pau.fr)

## Objectifs de la formation

- **FORMER** les participants aux métiers de la gestion salariale : traitement de la paie et gestion administrative du personnel.
- **RÉPONDRE** aux besoins des directions des ressources humaines et des directions financières, des cabinets d'experts comptables et des sociétés spécialisées dans le traitement de la paie.
- **DÉVELOPPER** les compétences nécessaires pour appréhender les différents domaines de la fonction ressources humaines et comprendre son rôle stratégique au sein de l'entreprise.

## Statut du candidat à la licence professionnelle

Le candidat peut être :

- **salarié**, en contrat de professionnalisation ou non,
- **en Congé Individuel de Formation (CIF)** avec prise en charge totale ou partielle de la formation et de son salaire, après examen de son dossier par l'organisme financeur concerné,
- **non salarié** : un contrat de formation professionnelle permet de régler les frais de formation par le biais d'un organisme public ou par le candidat lui-même (sous certaines conditions, veuillez nous contacter).

### LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Présenter la licence professionnelle par le biais d'un contrat de professionnalisation, associant formation et activité professionnelle, permet :

- **À L'ENTREPRISE :**
  - de recruter des candidats à la licence professionnelle qui seront présents plus de 75% de leur temps en entreprise,
  - de bénéficier, sous certaines conditions, d'allègement des cotisations patronales de sécurité sociale pour ce contrat,
  - de bénéficier de la prise en charge, par l'OPCA dont elle dépend, de tout ou partie des frais de formation du candidat et des coûts liés à l'exercice du tutorat (dans les limites fixées).
- **AU CANDIDAT :**
  - d'acquérir une qualification professionnelle en suivant une formation pendant ses heures de travail,
  - d'être salarié (12 mois) et de percevoir, dans le cadre de la licence professionnelle, une rémunération minimum de 65 % du SMIC jusqu'à 21 ans, 80 % du SMIC entre 21 et 25 ans et 100% du SMIC à partir de 26 ans.
  - d'être guidé par un tuteur en entreprise pour acquérir des compétences professionnelles.

## Organisation des études

Les cours sont dispensés à compter du début du mois d'octobre à raison de 6 à 8 h par jour. Ils sont répartis sur l'année de la façon suivante :

- 7 semaines d'enseignements techniques fondamentaux d'octobre à décembre,
- 1 semaine de cours par mois par la suite (2 semaines en juin et septembre, pas de cours en juillet/août).

Les cours ont lieu en milieu de mois afin de permettre aux étudiants d'être présents en entreprise lors de l'élaboration des paies et des déclarations sociales.

## Structure de la formation

Le programme de formation **PLURIDISCIPLINAIRE** privilégie une **insertion professionnelle rapide**.

La formation comprend 493h (dont heures d'accompagnement individuel) de cours et 26 à 36 semaines de pratique en entreprise.

### A – ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 25 %

- droit du travail
- gestion administrative du personnel
- organismes sociaux
- gestion des ressources humaines
- gestion de la relation client

### B – ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES 36 %

- techniques de paie
- anglais technique
- paie et comptabilité

### C – ENSEIGNEMENTS PRATIQUES 21 %

- outils informatiques de base (excel - powerpoint)
- logiciels de paie et de GRH (utilisation et paramétrage)

### D – SÉMINAIRES 5 %

Des séminaires sont organisés avec la participation de professionnels de la paie et des Ressources Humaines.

### E – PROJET TUTORÉ 6 %

### F – ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL 7 %

**PARALLÈLEMENT AUX ENSEIGNEMENTS CI-DESSUS, UNE PRATIQUE EN ENTREPRISE DE 26 SEMAINES MINIMUM EST REQUISE.**

## Enseignants et conférenciers

Les enseignements universitaires sont dispensés par des enseignants-chercheurs et des professeurs agrégés d'économie et de gestion de l'UPPA.

Les enseignements professionnels sont dispensés par des experts en paie et administration du personnel issus de cabinets d'expertise et de sociétés de conseil en RH et Paie.

Des séminaires spécialisés sont organisés durant l'année et sont animés par des professionnels de la paie et des ressources humaines, tous secteurs confondus.